



Succession grand-mère par représentation

Par **Lea32**, le **03/08/2015** à **20:04**

bonjour,

Ma grand-mère viens de décéder.

Elle as eu deux enfants dont mon père pré décédé.

Elle laisse un testament ou elle lègue son bien immobilier à son enfant toujours en vie et ses liquidités à ses petits enfants dont je fais partis avec mon frère.

Comment va se dérouler cette succession ?

Sachant que nous venons en représentation de notre père.

Allons nous hériter de la part réservataire en représentation et de la quotité disponible nous revenant par leg ?

Ou uniquement de la par réservataire qui aurait du revenir à notre père ?

Merci d'avance pour l'éclairage que vous pourrez m'apporter sur la situation le notaire est très loin d'où je vis et veux me faire signer une procuration.